



Tarification du service de recharge pour véhicules électriques : barèmes 2022

En contrepartie du service de recharge fourni aux utilisateurs de véhicules électriques, ENERGIE Eure-et-Loir arrête chaque année une grille tarifaire.

Les coûts indiqués ci-dessous sont facturés aux opérateurs de mobilité en contrat avec ENERGIE Eure-et-Loir (liste disponible sur le site www.energie28.fr). Ils se rapportent aux actes de recharge exécutés à partir des bornes dites « à charge accélérée » exploitées par ENERGIE Eure-et-Loir.

Précision importante : Le coût définitif d'une session de charge est facturé à l'utilisateur final du service par son opérateur de mobilité. Ce coût est susceptible d'intégrer des frais de gestion appliqués individuellement par cet opérateur.

DESCRIPTION	COÛT FACTURÉ** PAR ENERGIE Eure-et-Loir
- Usager* accédant au service de recharge via un badge délivré par un opérateur de mobilité en contrat avec ENERGIE Eure-et-Loir ou via une application de cet opérateur de mobilité.	2.09 € HT / heure*** soit 0.034 € HT / minute***
- Collectivité locale membre d'ENERGIE Eure-et-Loir accédant au service de recharge pour ses besoins propres via un badge spécifique délivré par ENERGIE Eure-et-Loir.	gratuité

* Particulier, professionnel, collectivité locale non adhérente d'ENERGIE Eure-et-Loir.

** Ne sont pas facturées les sessions de recharge d'un temps inférieur ou égal à 2 minutes ou ayant conduit à la délivrance d'un volume d'énergie inférieur ou égal à 500 watts.

*** coût susceptible d'être majoré des frais facturés à leurs clients par les opérateurs de mobilité.